

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2026, le dix-neuf février, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 8 Présents : 5 Votants : 6	Date de convocation : 6 février 2026 Référence : 03_CS_19_02_26
------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

Délégués TITULAIRES présents : M. RAYMOND Vincent, M. SALLES Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, M. PIREYRE Jérôme, M. SCHAAL Philippe,

Délégués TITULAIRES excusés : Mme QUINTON Amalia,

Délégués TITULAIRES absents : M. ONDET Jean-Michel, Mme VESSIERE Martine,

Délégués SUPPLEANTS présents :

Procurations : Mme QUITON Amalia à M. MACIAN Aurélio

N°03_CS_19_02_26

OBJET : Approbation du budget primitif 2026 - Budget Assainissement Non Collectif (ANC)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil syndical en date du 23 janvier 2006 créant le service d'Assainissement Non Collectif,

Vu la délibération du bureau en date du 08 septembre 2014 instituant la redevance d'assainissement non collectif,

M. le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget du service d'Assainissement Non Collectif,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (articles L.1612-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales),

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

D'ADOPTER le budget primitif du service d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2026, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	69 016,69 €	69 016,69 €
Fonctionnement	48 383,06 €	48 383,06 €

D'ACCEPTER les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

PRECISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 23 février 2026,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Vincent

